

SNUDI FO 13



L'ÉCOLE

Syndicaliste
des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 - Fax : 04 91 33 55 62
mail : snudifo.13@free.fr Site Internet : www.snudifo13.org

Directeur Publication : Louis BERNABEU (Imprimé sur Offset au siège) N° CPPAP : 1107 S 06275 ISSN : 0980 7586

BULLETIN n° 101

1 euro

Novembre – Décembre 2006

Dispensé de timbrage **Marseille St Ferreol**

Non aux baisses de note !

Signez la pétition !

(page 3)

Elections à la C.A.P.D.

Pour la défense des revendications en toute indépendance !

Pour des délégués du personnel qui disent ce qu'ils font

et font ce qu'ils disent, en janvier 2006,

Votez pour la liste SNUDI FO 13

Conduite par Martine Dupuy et Louis Bernabeu

Titulaires première année

Pas d'obligation de remplacement

sur les postes d'autres T1 !

Respect de leurs droits de titulaires !

(page 6)

→ Direction d'école (page 7)

Toujours les revendications !

→ Salaires (page 4) → A.I.S. (page 2)

Rattrapage du pouvoir d'achat !

→ Non à la délation (page 2)

sur les méthodes pédagogiques !

→ Retraites (page 5)

Réunions d'information syndicale

(détails page 8)

Mercredi 15 novembre

• Gignac

Mercredi 22 novembre

• Marseille

Samedi 25 novembre

• Gardanne

• Rousset

• La Ciotat

Samedi 2 décembre

• Marseille Centre

• Marseille Sud

• Eyragues

Samedi 9 décembre

• Marseille Nord

• Côte Bleue

• Aix en Provence

• Salon

Editorial :

La situation dans les écoles se détériore d'année en année mais, en cette rentrée, il semble que gouvernement et administration aient décidé, directives européennes de réduction des dépenses publiques et diminution de fonctionnaires obligent, de donner un grand coup d'accélérateur !

Des classes avec de plus en plus d'élèves, des conditions de travail de plus en plus difficiles entre les exigences institutionnelles, les élèves en difficultés que l'on doit prendre en charge et suivre en élaborant des **PPRE**, des élèves handicapés ou en très grandes difficultés comportementales inscrits « systématiquement » dans les classes ordinaires avec la loi Montchamp, créant parfois des **situations dangereuses** pour tous les élèves et les enseignants qui nous contactent, complètement démunis. Des **maîtres absents, non remplacés** et des élèves « répartis » dans les autres classes.

De jeunes collègues que l'on met dans des situations inacceptables pour leur entrée dans le métier.

Des tâches toujours plus nombreuses pour les directeurs bien sûr mais aussi pour l'ensemble des enseignants. **Toujours plus de réunions en dehors du temps de travail** pour se concerter, s'informer, se former...

Et pour couronner le tout, une **diminution de notre pouvoir d'achat** (7% depuis 5 ans), une attaque en règle contre nos **pensions** et, dans notre département, une modification de la **grille de notation** qui nous pénaliserait encore plus !

N'en déplaise au ministre, à l'administration et à ceux qui signent des accords défavorables aux salariés, **les fonctionnaires et les enseignants en particulier ont encore des droits, inscrits dans un statut !**

Ce sont ce statut et ces droits, que le SNUDI FO s'efforce de rappeler et de défendre. Ce sont les conditions de travail, les dossiers d'école ou personnels que le SNUDI FO s'efforce de défendre pied à pied, quotidiennement.

En effet, rien n'est inéluctable à condition de respecter, en toutes circonstances, **l'indépendance du syndicat** au compte des intérêts des salariés. Indépendance contre la volonté d'intégrer les syndicats à la « gestion des affaires », contre l'élaboration de « diagnostic partagé », de « solutions partagées » contraires, à nos intérêts et à ceux de l'école publique !

C'est pour la défense de vos intérêts que nous vous invitons à rejoindre dès maintenant le SNUDI FO !

C'est pour élire des délégués indépendants que nous vous invitons à porter vos voix, en janvier prochain, sur notre liste à la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD), puisque les élections de décembre dernier, où il nous avait manqué mois d'une dizaine de voix pour avoir un élu, ont été annulées !

Martine DUPUY, secrétaire départementale.

Pour la défense de l'enseignement spécialisé et de ses personnels, pour la défense de l'école publique !

- Manque de personnels spécialisés sur les postes AIS et remplacements spécialisés non effectués
- Conditions de stage CAPA-SH toujours plus déplorables pour les collègues en voie de spécialisation et taux important de refus de certification
- Conditions de travail des personnels spécialisés (RASED, CLIS, établissements, ...) toujours plus difficiles et nomination de jeunes collègues sans spécialisation sur ces postes,
- Mise en place de la loi Montchamp et de la maison départementale du handicap, avec amplification des scolarisations non pertinentes ou sans moyens qui « abandonnent » ces élèves et perturbent, parfois gravement les classes, mettant en danger élèves et enseignants...

Pour la défense concrète et quotidienne des personnels spécialisés, du droit à l'aide et aux soins spécialisés des élèves handicapés ou en grande difficulté qui va de pair avec la défense des conditions de travail de tous les enseignants et de tous les élèves, il est plus que jamais nécessaire de se regrouper dans un syndicat indépendant !

N'hésitez pas à contacter la section !

Non à la délation ! Liberté pédagogique !

(Extraits du communiqué de presse)

Le SNUDI FO dénonce la campagne initiée par l'association « SOS Education » qui, par voie de presse, « met en garde les parents d'élèves de CP contre les méthodes de lecture utilisées dans la majorité des écoles ... » et propose aux parents de donner « le nom du manuel de lecture de leur enfant, ainsi que le nom de l'école où il est scolarisé » afin d'apporter au ministre « des informations précises et concrètes sur la non-application de la réforme sur le terrain ».

Pour le SNUDI FO, une telle méthode relève de la délation et vise à faire porter la responsabilité de l'échec scolaire aux enseignants.

C'est oublier un peu vite la responsabilité des gouvernements successifs qui, depuis plusieurs dizaines d'années, multiplient les « réformes » qui ont abouti, en particulier, à ce que l'horaire imparti à l'apprentissage de la lecture au CP passe de 15 à 9 heures hebdomadaires et que la formation à l'enseignement de cette discipline soit réduite à la portion congrue dans les IUFM.

Mais, n'en déplaise à « SOS Education », **l'immense majorité des parents font confiance aux enseignants** qui, ... se sont toujours efforcés ... de remplir avec conscience et dévouement leur mission.

... Aussi, le SNUDI FO demande que les inspecteurs généraux missionnés par le ministre ... prennent en compte la réalité des difficultés auxquelles les collègues sont aujourd'hui confrontés.

En tout état de cause, le SNUDI FO, pas plus aujourd'hui qu'hier, n'acceptera qu'un collègue puisse être inquiété quant au choix de ses méthodes pédagogiques.

**Notation : NON AUX BAISSSES DE NOTES ! NON AU SALAIRE AU MERITE !
ABROGATION DE LA CIRCULAIRE !**

Le SNUDI FO a alerté les enseignants dès le mois de mai, suite à la première circulaire sur la notation des enseignants (25 avril 2006), et s'est opposé à la circulaire sur la grille de notation et l'inspection des enseignants (18 septembre 2006) dès sa parution. Nous avons demandé son retrait à l'Inspecteur d'Académie et proposé une riposte unitaire à l'ensemble des syndicats..

Notre syndicat national doit intervenir auprès du ministère sur les différents dispositifs qui se mettent en place dans les départements en application de la réforme de la notation des fonctionnaires.

Contrairement à ce qui avait été annoncé par mail aux écoles par le SNUipp, l'IA ne recule pas et maintient son dispositif !

Nous réaffirmons notre position :

Conformément aux textes réglementant la notation et l'avancement des fonctionnaires et au statut particulier des professeurs des écoles, une baisse de note ne peut être que le résultat d'une révision de la valeur professionnelle de l'agent.

Contrairement à tous les discours et justifications, elle ne peut être vécue que comme une sanction !

Les arguments avancés, pour justifier cette nouvelle grille sont fallacieux :

- **Le prétexte du recul de l'âge de la retraite** ne tient pas, il ne se traduit pas forcément par un allongement de carrière, les PE commencent leur carrière entre 24 et 27 ans et combien travailleront jusqu'à 64 ou 67 ans ? L'allongement des annuités pour une retraite complète a pour objectif une **diminution des pensions** et donc une économie pour l'état, conformément aux injonctions européennes de réduction des dépenses publiques !

- Une grille encadrant très précisément les notes en fonction de l'AGS, **déconnecte la note de la visite et du constat de l'IEN** et déjà l'an dernier nous avons assisté à des baisses, par l'IA, de notes proposées par les IEN.

Il s'agit en fait d'une application de la LOLF : objectifs, résultats, évaluations, moyens, mérite, récompense...

La note entrant dans le barème des promotions, la **"note au mérite"** liée aux résultats obtenus par les élèves, déterminerait bien une partie de notre salaire, **les enseignants les plus "méritant" grimant plus vite les échelons !**

- A enseignant "exceptionnel", note exceptionnelle, l'assiduité et la **manière de servir** étant deux critères pour statuer sur la note. **l'IA réserveraient-ils les meilleures notes aux enseignants champions des PPRE ou volontaires pour les nouvelles missions définies par les projets ministériels : PARE, plan "Ambition Réussite"...** ?

- Quelles seraient les conséquences pour tous les collègues qui comptent sur leur note pour accélérer le rythme de promotion et partir à la retraite au 11ème échelon ou à la Hors Classe ? Les obstacles à l'augmentation de leur note pourront faire baisser considérablement leur pension de retraite **Le SNUDI FO appelle les collègues :**

- **à signer massivement la pétition suivante pour appuyer les interventions auprès de l'IA, du recteur et du ministre,**
- **à se tenir prêts à toute action collective, si possible dans l'unité, sur la revendication suivante :**

**Abrogation de la circulaire du 18 septembre et
refus de tout dispositif qui se traduirait par une baisse de note !**

Pétition à l'Inspecteur d'Académie, au Recteur et au Ministre:

Les soussignés

- demandent l'abrogation de la circulaire départementale du 18 septembre 2006 concernant la notation des enseignants,

- s'opposent à tout dispositif se traduisant par une baisse de note.

NOM	Prénom	Ecole	Signature

A renvoyer à SNUDI FO, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille.

SALAIRES

La vérité sur l'accord salarial de janvier 2006 signé par UNSA, CFDT et CFTC

Une circulaire du ministre des finances datée du 25 juillet 2006; explique comment chaque ministère doit autofinancer les mesures de l'accord du 25 janvier 2006.

En effet les quelques « mesurètes », augmentation de 0,5 % au 1^{er} juillet 2006 et l'attribution uniforme d'un point d'indice au 1^{er} novembre 2006 pour un coût total de 206 millions d'euros, n'ont pas été provisionnées dans la loi de finances de 2006. Elles doivent donc être autofinancées, sur le dos des fonctionnaires et agents publics : moins d'avancements, moins de promotions ou retard dans celles-ci (ceci explique peut-être la réforme de grille de notation de notre Inspecteur d'Académie) et moins de recrutements futurs (donc moins de postes aux concours !).

Voilà ce que CFDT, UNSA et CFTC ont permis d'instituer en signant un accord sans exiger (ni même demander) des garanties et engagements sur le financement de toute mesure !

On comprend que le ministre ait félicité les 3 organisations signataires dans une lettre jointe aux bulletins de salaire.

Cela conforte la position de Force Ouvrière d'avoir de réelles négociations avant le vote du budget.

Cela conforte notre revendication : maintien du pouvoir d'achat en 2006 pour tous comme préalable à tout accord éventuel.

Pour Force Ouvrière, la situation des fonctionnaires exige :

- Le maintien du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice en 2006
- Le rattrapage sur les pertes cumulées depuis 2000, soit 7 %.
- L'augmentation des salaires pour 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8 %.

ISSR : ATTENTION VIGILANCE.

Des consignes ministérielles visent à remettre en cause le versement de l'ISSR pour les postes fractionnés, et à ne plus compter les mercredis, samedis et dimanches pour les ZIL.

Tout ceci pour faire des économies dans le cadre de la nouvelle LOLF.

Rappelons que l'ISSR est une indemnité de sujétion spéciale, celle du remplacement, et non de déplacement.

Elle prend en compte la difficulté à s'adapter très vite quels que soient le niveau, les élèves ou les équipes.

Le SNUDI-FO revendique le maintien intégral des modalités actuelles de versement de l'ISSR !

Il appelle tous les collègues à se tenir prêt à une action si possible unitaire pour son maintien.

MEDECINE DU TRAVAIL:

La visite médicale du personnel est un droit !

Lors du CTPA du 20 octobre 2006, le représentant FO a demandé au Recteur que soit organisée dans les 4 départements de l'Académie la visite médicale quinquennale au bénéfice des enseignants des 1^{er} et 2^{es} degrés.

Le recteur n'a pas daigné répondre.

Pourtant, nous sommes la **seule** catégorie de salariés à ne pas avoir de médecine du travail.

Le SNUDI-FO du département de Haute-loire a attaqué l'Inspecteur au tribunal administratif et l'a fait condamner, sous menaces d'astreintes, à mettre en place cette visite médicale.

Faudra-t-il en arriver là et faire condamner le Recteur et les inspecteurs d'académies pour faire respecter notre droit?

Le SNUDI-FO s'engage à tout mettre en oeuvre pour qu'on obtienne ce droit.

PERMUTATIONS INFORMATISEES

Une prochaine note de service devrait modifier le barème et les conditions pour le rapprochement des conjoints (disparition du concubinage, notion de séparation effective...)

→ Envoyez le double de votre demande pour le suivi par notre élu à la CAPNationale.

RETRAITES QUE PREPARE-T-ON POUR 2008 ?

M. Fillon porte-parole de M. Sarkozy et rédacteur de la loi de 2003 a déclaré que la remise en cause des régimes spéciaux (EDF, SNCF, ...) était à l'ordre du jour, au nom de l'équité !

De nouvelles recommandations de la commission européenne demandent aux futurs gouvernements de **prévoir encore le recul de l'âge de la retraite** pour poursuivre le dispositif de Barcelone adopté par Chirac et Jospin.

On prépare le terrain pour avoir « un diagnostic partagé » avec un nouveau rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites annonce) qui annonce un nouveau déficit.

Autant dire que le pire est à craindre pour le rendez-vous prévu en 2008.

Il convient de nous préparer à faire face à de nouvelles attaques, fort de notre expérience de 2003 (sans oublier la trahison de la CFDT, les positions des dirigeants de la FSU et de la CGT qui ont torpillé la grève générale).

La réalité sur le déficit :

En 2005, **24 milliards d'euros** d'exonérations patronales ont été accordées par le gouvernement, 24 milliards de notre **salaires différé ainsi détourné** des caisses de protection sociale !

Depuis 11ans, C'est un cumul de **170 milliards !**
A mettre en relation avec les **15 milliards de déficit !**

Fonctionnaires de la poste :

Le gouvernement réfléchit à une opération identique qu'à France Télécom ou EDF pour adosser la pension des postiers au régime général. Or les postiers perçoivent une pension comme fonctionnaires d'Etat, partie intégrante de leur statut. Les pensions sont une « dette obligatoire » de l'Etat liée au statut et au code des pensions civiles et militaires. Il n'y a pas de caisse autonome, ni de notion d'équilibre actifs-retraités.

Toucher à la retraite des postiers c'est maintenant attaquer notre code des pensions.

**La seule égalité, c'est le retour à 37,5 ans pour tous public/privé
C'est l'abrogation des contre-réformes Balladur et Fillon !**

Connaissez vos droits pour les faire respecter :

PARENTS DE TROIS ENFANTS ET RETRAITE ANTICIPEE

Une note de service de l'IA en date du 29 juin 2006 annonçait que la date d'ouverture du droit à liquidation d'une retraite anticipée ne pouvait être antérieure à 2005, même si les conditions étaient réunies auparavant. Ce qui modifiait les avantages acquis - en particulier la **suppression du taux de 2% pour celles qui pouvaient encore en bénéficier.**

La Fédération Générale des Fonctionnaires **FO** avait alors **énergiquement protesté** contre cette tentative d'évacuer des droits antérieurement acquis à la loi de 2003, par une simple circulaire du service des pensions.

Le gouvernement vient d'annoncer que le taux de liquidation des pensions des parents de 3 enfants sera bien celui en vigueur « l'année pendant laquelle les trois conditions (15 ans de services, 3 enfants et une interruption d'activité d'au moins de deux mois par enfant) se trouvent effectivement constatées. »

ADOPTION ET BONIFICATION

Pour pouvoir bénéficier de la bonification d'un an, chaque fonctionnaire (homme ou femme) doit faire la preuve qu'il a interrompu son activité pendant deux mois. Le problème peut se poser pour des parents qui ont adopté un enfant, au moment de prendre la retraite. Le service de la Baule refusait la bonification à un enseignant du Gard, l'administration n'avait pas conservé la trace d'un congé d'adoption et la Baule refusait une attestation postérieure de l'IA. La **collègue, défendue par FO au tribunal administratif, a obtenu satisfaction.**

Pour tout collègue confronté à ce problème, en l'absence d'une copie de l'arrêté du congé d'adoption (fournie par lui ou l'administration), nous demandons à ce qu'il puisse bénéficier de la bonification sur production d'une déclaration de l'honneur de sa part et d'une attestation de l'administration.

**Pour tout problème, pour tout calcul,
n'hésitez pas contacter la section départementale du SNUDI-FO.**

TITULAIRE 1^{ERE} ANNEE : ABANDON DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL !

Et, dès cette année :

Aucune obligation pour un T1
d'aller remplacer un autre T1 dans sa classe !

Possibilité pour les PE2 de rester
dans la même classe durant les 30 semaines.

Depuis la rentrée, certains collègues titulaires première année travaillent avec un PE2 en stage filé, une journée par semaine dans leur classe, tandis qu'il retourne en formation à l'IUFM. Cela pendant 15 semaines et les quinze semaines suivantes, il devrait aller remplacer un autre titulaire 1^{ere} année dans sa classe pendant que ce dernier retournerait à son tour à l'IUFM.

Ce dispositif départemental résulte du **protocole sur la direction d'école**, signé par le seul UNSA, qui « offre » aux directeurs d'écoles de 4 classes une « pseudo décharge », sans aucune création de poste et de la **modification de la formation initiale** qui met en place des stages filés (30 semaines) pour les stagiaires dans des classes « ordinaires », l'école devenant un lieu de formation, sur le tas !

Les collègues T1 se battent depuis la fin de l'année scolaire 2006 contre ce dispositif compliqué qui augmente encore les difficultés inhérentes à l'entrée dans le métier, exige des temps de concertation multiples et difficiles à trouver au vu des emplois du temps déjà chargés.

L'IA restant sourd à leurs revendications, ils ont rédigé une pétition en début d'année et l'on envoyée à tous les syndicats pour obtenir leur soutien.

Le SNUDI qui fait siennes depuis le début, les revendications des T1, a communiqué leur pétition à toutes les écoles et a demandé une entrevue au Recteur. Le Syndicat National est intervenu auprès du ministre.

Nous avons été alertés par des PE2 du site de la Canebière que le SNUipp proposait que ce soit les PE2 qui changent d'école au bout des 15 semaines. Indépendamment de toute considération pédagogique qui ne sont pas du ressort du syndicat, nous estimons que ce n'est pas à nous de faire des propositions à l'IA, ce qui serait de la cogestion et que le syndicat n'a pas à opposer une catégorie de personnels à une autre.

Que l'on ne compte pas sur nous pour régler le problème des T1 sur le dos des PE2 !

Maitres Formateurs – PE 2 - T1 : Rentrée catastrophique à l'IUFM !

En plus de cette situation faite aux PE2 et T1, la rentrée n'a jamais été aussi catastrophique à l'IUFM : date de la rentrée effective, SPA sans préparation, stages d'observation « sauvages », MF en surnombre, accueil des T1 en stage...

C'est la conséquence du protocole sur la direction d'école qui prévoit le stage filé des PE2 chez les directeurs, de la rénovation de la formation initiale qui réduit les SPA, de la LOLF qui vise à une réduction maximale des dépenses et des choix départementaux qui ont mis en place le dispositif ci-dessus.

Motion de l'AG des IMF d'Aix, le 19 octobre 2006

Suite à de nombreuses demandes, sans réponse, la majorité des MF rattachés au site d'Aix et accompagnés de leur syndicat : SNUIPP ; SNUDI FO ; SUD, réunis ce jour, déplore l'absence de définition précise de leurs tâches de formateur sur l'ensemble de l'année.

Unaniment, les MF demandent à la direction du site de l'IUFM d'Aix-Marseille :

- la définition précise de leurs tâches de formateur en accord avec la circulaire de 1995 ;
- qu'une présentation de cette organisation annuelle leur soit soumise, avec support écrit, lors d'une réunion convoquée dans des délais acceptables ;
- la précision de l'organisation de leurs services entre la répartition hebdomadaire et l'annualisation.

Sans réponse concrète et opérationnelle, à partir du lundi 6 novembre 2006, les MF assureront leur présence de 6 heures à l'IUFM, mais cesseront tout acte de formation dans les conditions actuelles.

Les interventions du SNUDI FO :

Juin 2006 : tract diffusé à l' IUFM pour AG le 3 juillet avec tous les syndicats.

Juillet 2006 : demande d'entrevue à l'IA, proposition d'action commune à tous les syndicats.

6 septembre 06 : entrevue IA.

2 octobre 06 : envoi de la pétition T1 dans toutes les écoles du département.

Octobre 2006 : demande d'entrevue au recteur.

18 octobre 06 : intervention du Syndicat National auprès de M. ROY, conseiller social du ministère.

La pétition :

Les enseignants soussignés soutiennent les revendications des T1 :

Abandon du dispositif en vigueur et respect de l'égalité de traitement des enseignants ;
Aucune obligation d'aller remplacer un T1 pendant la deuxième moitié de l'année ;
Prise en compte du lieu d'exercice ou d'habitation des T1 pour l'attribution du lieu de leur stage (site d'Aix ou de Marseille).

NOM	Prénom	Ecole	Signature
-----	--------	-------	-----------

→ A télécharger sur le site et à renvoyer au **SNUDI FO**, 13 rue de l'Académie pour soutenir les interventions auprès du recteur et du ministère !

Cette motion a été portée par Véronique Lattelais du SNUipp et Philippe ROMS du SNUDI FO à la direction de l'IUFM du site d'Aix puis à la direction générale de l'IUFM d'Aix-Marseille, rue Eugène CAS.

Reçus par M. BLANCHI, ils ont exposé les revendications des MF.

M. BLANCHI a assuré un emploi du temps avec des tâches clairement définies et le commencement des visites, dès la rentrée.

DIRECTION D'ÉCOLE : RETRAIT DU PROTOCOLE !

Billet d'humeur d'une directrice d'école :

Je suis directrice d'une école maternelle de 7 classes.

Concrètement, nous sommes le 20 octobre et je commence seulement à réduire le rythme, le « débit ».

La multiplication des tâches nous amène à travailler 50 heures par semaine, à venir à l'école tous les mercredis. Il faudrait vraiment les lister, tout ce que demande l'IA, les gros dossiers, les enquêtes, ... et avec e-gor, nous faisons même le boulot des secrétaires ! Pour l'élaboration de la liste électorale, par exemple, nous avons travaillé 4 h ½ à deux sur Excel.

Je suis contente car cette semaine je n'ai travaillé « que » 43 heures à l'école. Et tout ça pour un salaire de misère, c'est une honte.

Et **parlons de la grève administrative**, je comprends que des collègues s'en servent pour alléger les tâches, mais au bout du compte, après 8 à 10 ans, on n'a rien obtenu, au contraire ça a permis de décentrer le problème, de le « dégonfler » mais rien n'est passé, rien n'a été réglé. L'augmentation des tâches des directeurs, c'est dans le cadre de l'augmentation des tâches pour tous les enseignants.

Et à mon IEN qui m'a dit que la réponse au problème de la direction était **le statut de directeur d'école**, j'ai répondu que l'existence d'un statut n'arrangerait rien mais permettrait à l'administration de nous en demander encore plus et de l'exiger !

Avec la mise en place des EPEP, nous serions autonomes financièrement et ce serait encore pire.

Défendre les revendications

Cette directrice ne pose-t-elle pas l'ensemble des questions auxquelles se trouvent confrontés les directrices et directeurs d'école ?

Ne désigne-t-elle pas les impasses dans lesquelles on tente de les enfermer ?

Pourquoi reste-t-il tant de directions vacantes, ce qui va être un argument pour regrouper les écoles ?

Le SNUDI FO réaffirme ses revendications en défense de la direction et de l'école républicaine :

- Non au regroupement des écoles en réseaux autonomes dirigés par un chef d'établissement.
- Maintien d'un directeur par école.
- Diminution des tâches avec centration sur les tâches indispensables au bon fonctionnement de l'école : pas de responsabilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des PPRE, des PPS, pas de gestion des divers logiciels de gestion-
rentabilisation-évaluation (base élèves, e-gor...)
- Augmentation des vraies décharges.
- Les directeurs ne sont pas des sergents recruteurs : pas d'obligation d'accueillir et encore moins de recruter des emplois précaires.
- Revalorisation indiciaire

COMMUNIQUE COMMUN SNUDI FO / GDID

Le SNUDI FO et le GDID se sont rencontrés le 20 septembre 2006. Cette entrevue avait pour but d'examiner la mise en œuvre du protocole sur la direction d'école proposé par le ministère et signé par le seul SE UNSA.

Après discussion et échange d'informations, le GDID et le SNUDI FO constatent que, comme il était prévisible, ce protocole, loin de répondre aux revendications des directeurs, aggrave leurs conditions de travail et ne résout en rien les difficultés rencontrées par nos collègues.

Qu'il s'agisse de l'attribution d'une journée de décharge aux directeurs d'école de 4 classes, du recrutement d'E.V.S. ou de la pseudo revalorisation des indemnités de sujétion spéciales, aucune de ces mesures ne correspond aux véritables demandes, aux attentes, aux revendications des directrices et directeurs d'école.

Le SNUDI FO et le GDID se donnent pour objectif d'obtenir le retrait du protocole, condition indispensable à l'ouverture de véritables négociations sur les revendications des directeurs d'école.

A cet effet, nos deux organisations prévoient la tenue de réunions départementales unitaires ayant pour but de préciser et préparer les actions d'ampleur nationale allant dans ce sens.

Pour le SNUDI FO et le GDID, ces réunions doivent avoir le caractère le plus unitaire possible. C'est la raison pour laquelle le SNUDI FO et le GDID invitent leurs structures départementales à prendre contact avec toutes les organisations opposées au protocole et à ses conséquences.

Le SNUDI FO et le GDID invitent leurs structures à faire remonter au niveau national tous les éléments concernant la tenue de ces réunions et les décisions prises afin de pouvoir informer le plus largement possible les collègues.

D'ores et déjà, le GDID et le SNUDI FO appellent au boycott de « Base-Elèves ». La création d'un tel fichier centralisé de l'ensemble des élèves de ce pays n'est à nos yeux, ni amendable, ni acceptable. Nous appelons donc l'ensemble des directrices et directeurs d'école à refuser sa mise en place et la saisie informatique de l'ensemble des données concernant nos élèves.

(...)

GDID* (Groupement de Défense des Intérêts des Directeurs)

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
Organe du SNUDI FO 13 Date dépôt légal : 19/01/06 Dir. de publication : L. Bernabeu. N° CPPAP 1107 S 06275 Imprimé sur offset au siège

Sommaire : P1 : titres. P2 : Editorial, AIS, Délation-liberté pédagogique.. P3 : Notation. P4 : Salaires, ISSR, médecine du travail, permutations.. P5 : Retraites. P6 : T1. P7 : Direction. P8 : Syndicalisation. Réunions d'information.

Réunions d'information syndicale

sur le temps de travail (9 h / 12 h)

Mercredi 15 novembre

- **Gignac** Ecole élém. Jaurès, avenue Jaurès.

Mercredi 22 novembre

- **Marseille** (écoles travaillant le mercredi)
Ecole mat. Bois Luzy, allée des primevères, 13012.

Samedi 25 novembre

- **Gardanne** Ecole élém. Brassens, avenue des Aires.
- **Rousset** Ecole mat., route de la coopérative.
- **La Ciotat** Ecole élém. Vignol, chemin de Virebelle.

Tous les collègues, syndiqués ou non ont le droit de participer à une réunion !

Samedi 2 décembre :

- **Marseille Centre** Union départementale FO, 13 rue de l'Académie, 13001. Métro Noailles - Capucins
- **Marseille Sud** Ecole mat. 128, rue Mermoz, 13008.
- **Eyragues** Ecole élém., rue Gabriel Péri

Samedi 9 décembre :

- **Marseille Nord** Ecole mat. « Vayssière 2 », rue de la Crau, 13014.
- **Côte Bleue** Sausset, Ecole élém. rue J. Ferry.
- **Aix en Pce** Union locale FO, 11 rue des muletiers.
- **Salon de Pce** Union locale FO, 200 Bould Joly.

- ⇒ Faire parvenir à l'I.E.N., huit jours avant la réunion, un avis d'absence (modèle ci dessous).
⇒ Informer le directeur, informer les parents d'élèves qu'il n'y aura pas classe.
⇒ Si l'école est fermée, le directeur doit en informer le maire.

Avis d'absence:

Madame l'inspectrice, Monsieur l'inspecteur, les enseignants soussignés de l'Ecole, à vous informent qu'ils participeront à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI-FO, le à en application du décret 447 du 23 mai 1982 et de l'arrêté du 16 janvier 1985.

(Faire suivre des noms, prénoms, signatures des participants)

SNUDI-FO 13 Cotisations 2007 (66% déductibles des impôts)

- **Cotisation de base** = carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs		119 € (8,25€)	122 € (8,5€)	125 € (8,75€)	131 € (9,25€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	158 € (11,5€)	170 € (12,5€)
Prof. Ecoles	125 € (8,75€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	149 € (10,75€)	155 € (11,25€)	170 € (12,5€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)
Echelons	1	2	3	4	5	6	7		
Hors Classe	164 € (12€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)	218 € (16,5€)	230 € (17,5€)	242 € (18,5€)		

Mi-temps : demi cotisation	PE Stagiaire IUFM :75 €	Retraité :75 €	Etudiant IUFM :20 €
----------------------------	-------------------------	----------------	---------------------

- **Majorations :** AIS, IMF: 4 €/ CPC: 10 €/ Chargé école: 2 €/ Dir 2-4 cl.: 6 €/ Dir 5-9 cl.: 10 €/ Dir 10 cl. et+: 13 €

✂

Cotisation de base + Majoration = €

Bulletin d'adhésion

Nom et Prénom

Adresse:

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole :

..... Echelon: PE /Instit.

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : fin des mois (janv. à déc. 07) que vous indiquez.

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressée en temps utile.